

Cahier de doléances du Tiers État de Nouainville (Manche)

L'an 1789, le 8 mars, à l'issue de la sortie de la grande messe paroissiale de Nouainville, au son de la cloche, se sont assemblés les principaux syndic, communs et habitants dudit lieu, ont l'honneur de représenter à Monseigneur l'Intendant de Valognes que ladite misérable paroisse de Nouainville est très petite, puisque qu'elle ne contient que trente feux. Le fonds en est très mauvais et, par conséquent, de peu de rapport, et n'y a presque point de propriétaires, puisqu'il est vrai de dire que les principaux sont habitants de Cherbourg,

Les fermiers qui font valoir la plupart de ce terrain n'en quittent très souvent que malheureux, puisque cette terre, quoique cultivée de la meilleure manière et comotée de très bons engrais, ne produit communément que très peu de grains, ce qui alors oblige le peu de propriétaires à des paiements exorbitants pour acquitter les deniers du roi. Nous avons l'honneur de représenter, en outre, à Monseigneur l'Intendant, que la surcharge des impôts que les malheureux taillables sont obligés de payer pour l'entretien des routes et les corvées auxquelles on les assujettit très souvent, mettent presque hors d'état de pourvoir à l'entretien journalier de leur famille.

Nous avons l'honneur de vous observer, Monseigneur, que l'entretien du presbytère nous est, en outre, très onéreux, et ce considéré, nous espérons qu'il plaira à Sa Majesté de charger les possédants fonds de toutes les réparations qui s'y pourraient trouver, nous paraissant même très naturel que les Messieurs curés sont plus en état de faire faire réparations convenables et nécessaires à leurs presbytères, plutôt que les malheureux habitants sur chargés d'impôt et même de familles nombreuses ; tout considéré, encore que leurs revenus sont plus que suffisants pour subvenir à toutes les réparations que leurs presbytères exigent ; en outre, nous avons l'honneur de vous représenter que journellement nous sommes dépouillés par plusieurs habitants de nos paroisses voisines, qui possèdent des fonds, et desquelles ils ne payent aucuns deniers au roi pour ladite paroisse.

Nous espérons, Monseigneur, qu'il vous plaira recevoir notre exposé comme véritable, et dont nous attendons toute la justice du souverain.

A ces causes, nous avons délibéré de commun accord qu'il vous sera fait un détail fidèle et exact de tout ce que dessus, et avons, en conséquence, député à ce sujet les sieurs Joseph Moitié et Joseph Le Cannu, principaux habitants de notre dite paroisse de Nouainville, et avons signé après lecture faite.